



REUNION DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2016.

Présents : Mmes et Ms. FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Absent : Ms. BARANGER Fabrice.

Excusés : Mmes et M. BONNEAU Christine, GACOUGNOLLE Eric, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MASSETEAU Cécile et MOINARD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GACOUGNOLLE Eric a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur MARTIN François pour voter en ses lieu et place.

Madame LOUME Nathalie a donné pouvoir à Madame GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 24 novembre 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ Travaux

| | |
|-----------|--|
| 201612-01 | Centre socio-éducatif et de loisirs -- avancement des travaux. |
|-----------|--|

➤ Budget

| | |
|-----------|---|
| 201612-02 | Subventions annuelles. |
| 201612-03 | Location de salles municipales : tarifs 2017. |
| 201612-04 | Cartes de pêche |
| 201612-05 | Autres tarifs 2017 : garderie, centre des adolescents, marché et photocopies. |

➤ Ressources humaines

| | |
|-----------|---|
| 201612-06 | Recrutement d'agents recenseurs – recensement 2017. |
|-----------|---|

➤ Services

| | |
|-----------|---|
| 201612-07 | Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. |
|-----------|---|

➤ Domianialité

| | |
|-----------|--|
| 201612-08 | Modalités financières d'acquisition d'un immeuble – Espace Gazeau. |
|-----------|--|

➤ **Voirie**

| | |
|-----------|---|
| 201612-09 | Effacement de réseaux – rue de Brioux – éclairage public. |
|-----------|---|

➤ **Divers**

| | |
|-----------|---|
| 201612-10 | Expérimentation campagne de stérilisation – convention avec la SPA. |
| 201612-11 | Aménagement de voiries – rue de Niort – réfection d'un mur. |
| 201612-12 | Aménagement de l'entrée du Château de la Voûte. |
| 201612-13 | Concert de Noël – reversement des recettes au Téléthon. |

D201612-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux au Centre socio-éducatif et de loisirs et notamment les travaux de réalisation du carrelage dans le local de rangement ainsi que la pose du film d'absorption du bruit dans la grande salle.

Monsieur le Maire rappelle que le mardi 13 décembre, le groupe de travail s'est réuni afin d'évoquer les modalités de location de la salle du Centre socio-éducatif et de loisirs ainsi que le choix du mobilier.

Il conclut que les travaux de ce groupe se poursuivent et feront l'objet d'une présentation en Conseil Municipal pour validation.

Les membres du Conseil prennent acte de ces informations et décident, compte tenu de l'avancement des travaux, de rééquilibrer l'AP/CP du CSEL comme suit :

| AUTORISATION DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT – CSEL | | | | | | |
|--|---------------------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | TOTAL |
| DEPENSES | Travaux | 0,00 € | 84 703,39 € | 901 598,39 € | 745 119,42 € | 1 731 421,20 € |
| | Maîtrise d'œuvre | 54 050,44 € | 66 989,13 € | 14 409,58 € | 18 610,38 € | 154 059,53 € |
| | Missions (CT/SPS) | 589,20 € | 2 546,40 € | 14 035,20 € | 4 189,20 € | 21 360,00 € |
| | Divers (Etude de sol) | 0,00 € | 3 072,00 € | 6 023,15 € | 0,00 € | 9 095,15 € |
| | TOTAL | 54 639,64 € | 157 310,92 € | 936 066,32 € | 767 919,00 € | 1 915 935,88 € |
| RECETTES | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | TOTAL |
| | Ressources propres (dont FCTVA) | 43 350,04 € | 89 303,42 € | 0,00 € | 575 911,50 € | 708 564,96 € |
| | Emprunt | 0,00 € | 0,00 € | 1 000 000,00 € | 0,00 € | 1 000 000,00 € |
| | Subventions | 11 289,60 € | 68 007,50 € | 4 000,00 € | 192 007,50 € | 275 304,60 € |
| | TOTAL | 54 639,64 € | 157 310,92 € | 1 004 000,00 € | 767 919,00 € | 1 983 869,56 € |

D201612-02 SUBVENTIONS ANNUELLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle les modalités de calcul des subventions en fonction du caractère sportif, culturel ou autre des associations. Il précise que deux associations ont été dissoutes. Par ailleurs, il rappelle que l'attribution d'une subvention s'opère l'année N+1 suivant la création de l'association. Aussi, une association à caractère culturel percevra une subvention de 190 euros, base de départ pour les associations culturelles, en 2017.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle, concernant l'USP, que le calcul de la subvention théorique impactait considérablement le montant attribué auparavant.

Aussi, il avait été convenu en 2016 de diminuer progressivement cette subvention et de réajuster en fonction des évolutions de cette association, notamment en terme d'effectif. Aussi, il est proposé de diminuer en 2017 cette subvention suivant cette démarche progressive.

Monsieur MOINARD Philippe évoque qu'il convient d'être vigilant quant au rééquilibrage de la subvention de l'USP afin de ne pas mettre le club en difficultés.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion sera engagée l'année prochaine sur l'évolution des subventions à cette association afin de ne pas perturber financièrement le club.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice budgétaire 2017 en prévoyant une augmentation de 1% afin de tenir compte des prévisions de l'inflation de 0,8% en 2017 :

| Associations sportives | |
|---------------------------------|-------------------|
| Hand-Ball Club | 3 492,58 € |
| Tennis Club | 2 080,60 € |
| Club Cyclo | 696,90 € |
| Gymnastique Volontaire | 470,66 € |
| Ecole Prahecquoise de Taekwondo | 609,03 € |
| Société d'Education Populaire | 433,29 € |
| Union Sportive Prahecquoise | 1 540,00 € |
| MX Prahecq | 203,01 € |
| TOTAL | 9 526,07 € |

| Associations culturelles | |
|---------------------------------|-------------------|
| Coppelia | 204,02 € |
| Yaka Chanter | 303,00 € |
| Un brin de cousette | 190,00 € |
| L'Atelier aux couleurs | 240,38 € |
| Prahecq Dance Company | 206,04 € |
| TOTAL | 1 143,44 € |

| Associations autres | |
|--|-------------------|
| Amicale des donneurs de sang | 240,38 € |
| A.I.P.E. | 177,76 € |
| Association "les Lutins" | 208,06 € |
| Prévention routière | 31,31 € |
| Association de défense des cultures | 151,50 € |
| Association Valentin Haüy | 31,31 € |
| Association lutte contre le cancer | 31,31 € |
| Protection civile | 31,31 € |
| Association des paralysés de France | 31,31 € |
| Banque Alimentaire des D-S | 181,80 € |
| La Crinière Prahecquoise | 182,81 € |
| V.M.E.H | 114,13 € |
| Jumelage Prahecq Gleï | 327,24 € |
| Amicale des Sapeurs Pompiers | 304,01 € |
| Anciens Combattants | 177,76 € |
| A.C.C.A. | 512,07 € |
| A.D.M.R. | 419,15 € |
| Amicale des Secouristes | 298,96 € |
| Coopérative scolaire école maternelle de Prahecq | 645,39 € |
| Coopérative scolaire école primaire de Prahecq | 1 001,92 € |
| TOTAL | 5 099,49 € |

D201612-03 LOCATION DE SALLES MUNICIPALES - TARIFS 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs des locations de salles municipales pour l'année 2017 en augmentation de 2,5% afin de tenir compte de l'augmentation des charges liées au fonctionnement de ces équipements (charges de personnel, gaz, etc) :

| PENALITES | Tarif 2017 |
|----------------------|------------|
| Entretien des salles | 125,98 € |

| MPT | Tarif 2017 |
|--------------|------------|
| 1 salle | 69,95 € |
| 2 salles | 92,47 € |
| W-E 1 salle | 105,28 € |
| W-E 2 salles | 139,85 € |

| CLAN DE LA CHAUME | Tarif 2017 |
|-------------------|------------|
| Buvette | 69,98 € |

| SALLE DES FETES | Tarif 2017 |
|----------------------------------|------------|
| Buffet Particuliers Commune | 110,00 € |
| Buffet Particuliers Hors Commune | 220,00 € |
| Réunion Hors commune | 92,39 € |
| Vin d'honneur | 83,71 € |

| RESERVATION | Tarif 2017 |
|-------------|------------|
| Chaise | 0,62 € |
| Table | 3,36 € |

| LAITERIE | Tarif 2017 |
|--|------------|
| Particuliers de la Commune | |
| 1 journée | 139,96 € |
| Week-End | 203,61 € |
| Particuliers et Associations Hors Commune | |
| 1 journée | 279,92 € |
| Week-End | 382,34 € |

Monsieur le Maire propose que les tarifs de location du Château de la Voûte et du Centre socio-éducatif et de loisirs soient votés lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Le Conseil décide à l'unanimité que :

- une facturation minimale de 5 euros pour la location de chaises ou de tables sera appliquée dans le cas d'une location inférieure à ce montant,
- de voter lors d'une prochaine réunion de Conseil, les tarifs de location du Château et du CSEL,
- de reconduire les tarifs 2016 de location du Château en 2017 jusqu'à la prochaine délibération portant révision des tarifs du Château.

D201612-04 CARTES DE PECHE – TARIFS 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs des cartes de pêche au Clan de la Chaume pour la saison 2017 :

| PECHE | Tarif 2017 |
|--------------------|------------|
| Carte à la journée | 5,50 € |
| Carte annuelle | 21,50 € |

D201612-05 AUTRES TARIFS – GARDERIE, MARCHÉ, CENTRE DES ADOLESCENTS ET PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des prestations de service qui seront applicables à compter du 1er janvier 2017 :

| CENTRE DES ADOLESCENTS | Tarif 2017 |
|-------------------------------|-----------------------|
| DEMI JOURNEE | |
| Adolescents commune | 12,10 € |
| Adolescents Hors commune | 14,39 € |
| JOURNEE | |
| Adolescents commune | 18,40 € |
| Adolescents Hors commune | 21,80 € |

| PHOTOCOPIES | Tarif 2017 |
|--|-----------------------|
| Personnels et élus Associations communales | |
| 100 premières photocopies A4 recto noir et blanc | Gratuit |
| A partir de la 101 photocopies A4 recto noir et blanc | 0,04 € |
| Autres utilisateurs | |
| Photocopie noir et blanc A4 verso | 0,15 € |

| MARCHE | Tarif 2017 |
|--------------------------------|-----------------------|
| Emplacement annuel | |
| Emplacement (à l'Année) | 18,54 € |
| Armoire électrique | 10,30 € |
| Emplacement occasionnel | |
| Emplacement (à la journée) | 30,91 € |
| Armoire électrique | 5,15 € |

| GARDERIE | Tarif 2017 |
|-------------------------------|-----------------------|
| Par enfant et par garderie | 0,92 € |
| Par enfant et par pré-accueil | 0,30 € |

Le Conseil décide à l'unanimité, qu'une facturation minimale de 5 euros pour la garderie ou du pré-accueil sera appliquée dans le cas d'une utilisation annuelle (année scolaire) inférieure à ce montant. En outre, le Conseil décide qu'une facturation minimale de 5 euros pour les photocopies réalisées par les associations sera appliquée dans le cas d'une utilisation annuelle (année civile) inférieure à ce montant.

D201612-06 RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS – RECENSEMENT 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal rappelle que dans le cadre du recensement de 2017, il y a lieu de recruter quatre agents recenseurs pour assurer les opérations de recensement compte tenu de la division de la Commune en quatre districts.

Monsieur GONNORD Pascal propose de rémunérer les emplois de recenseurs sur la base d'un forfait de 2,00 euros par bulletin individuel complété et fourni au coordonnateur communal ou transmis par internet et de 1.50 euros par feuille de logement complétée et fournie au coordonnateur communal ou transmis par internet.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à procéder au recrutement de quatre agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement entre le 19 janvier 2017 et le 18 février 2017,
- de rémunérer les emplois de recenseurs sur la base d'un forfait de 2,00 euros par bulletin individuel complété et fourni au coordonnateur communal ou transmis par internet et de 1.50 euros par feuille de logement complétée et fournie au coordonnateur communal ou transmis par internet.

D201612-07 AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention du centre de gestion relative à l'assistance et à la formation du personnel communal à l'utilisation des logiciels relatifs à la paie, au mandatement, à la facturation, etc, sera présenté.

Il précise que les modifications prévues dans le cadre de cet avenant portent sur l'augmentation de 3% de la redevance annuelle, le passage de 35 euros à 36 euros du taux horaire servant de base au calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et poste supplémentaire ainsi que la mise en place de la participation forfaitaire de 26,75 euros par technicien et déplacement pour les interventions sur site (hors aide à la paie).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les termes de la convention ainsi présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer ladite convention.

D201612-08 MODALITES FINANCIERES D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE – ESPACE GAZEAU

Sujet retiré de l'ordre du jour

D201612-09 EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE BRIOUX – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que la Commune a décidé de solliciter le SIEDS dans le cadre de l'effacement des réseaux d'une petite partie de la rue de Brioux, depuis la rue des Sablières.

Il présente dans le cadre de cette opération, le devis relatif à l'éclairage public de l'entreprise SEOLIS, pour un montant de 21 260,60 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le devis de 21 260,60 euros H.T. présenté par l'entreprise SEOLIS, décident d'engager cette dépense sur le budget 2017 et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

D201612-10 EXPERIMENTATION CAMPAGNE DE STERILISATION – CONVENTION S.P.A.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal présente, suite à la réunion avec la Responsable de la S.P.A. de Niort du 06 décembre 2016, les dispositions de la convention-type de partenariat entre la S.P.A. et la Commune visant à engager une campagne de capture, stérilisation et identification des chats errants.

Il précise que dans le cadre de cette convention, la Commune verserait une subvention de 600 euros au titre de cette campagne dont le budget prévisionnel ne peut dépasser 1 500 euros pour la S.P.A..

Monsieur GONNORD Pascal rappelle que cette campagne débiterait en 2017 et concernerait 15 chats errants qui seront capturés, stérilisés et identifiés au nom de la Commune, puis relâchés sur le lieu de capture.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les dispositions de cette convention et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

D201612-11 AMENAGEMENT DE VOIRIES URBAINES – RUE DE NIORT – REFECTION D'UN MUR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de voiries urbaines rue de Niort, la Commune s'est portée acquéreuse d'une bande de terrain depuis le croisement de la rue du Petit Logis afin de prévoir un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite, côté Sud.

Dans le cadre de ce projet, la Commune doit réaliser des travaux de réfection de l'actuel mur en pierre. Monsieur MARTIN François présente en conséquence les devis relatifs à la réfection de ce mur soit :

- Entreprise MOREAU Jean-Pierre : 21 230 euros H.T.,
- Entreprise GABORIT Charly : 25 482 euros H.T.,

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de retenir l'offre de l'entreprise MOREAU Jean-Pierre d'un montant de 21 230 euros H.T. pour la réfection d'un mur rue de Niort dans le cadre du projet d'aménagement de voiries urbaines et décident d'affecter cette dépense à l'opération n°0267 « Voirie » sur l'exercice 2017.

Monsieur MARTIN François évoque que les travaux d'aménagement de la route de Niort débiteront début janvier 2017 concernant le tronçon entre le carrefour de la rue du Pont Picard et la Place de la Mairie pour une durée de 6 semaines environ. Une déviation par la rue du Pont Picard et la rue du Moulin sera mise en place.

Monsieur MARTIN François précise en outre que le deuxième tronçon de travaux de la rue de Brioux entre le carrefour de la rue de l'Aumônerie et l'écluse, débiteront à la mi-février pour une durée prévisionnelle de 7 semaines. Une déviation par les rues de l'Aumônerie, de la gare et des Frênes sera mise en place.

Madame TROUVE Virginie évoque le risque de la vitesse importante de certains véhicules sur cette déviation.

Monsieur le Maire précise qu'une attention particulière sera accordée au respect de la vitesse sur cet axe et ajoute qu'un article relatif aux vitesses recensées sera publié dans le bulletin municipal.

D201612-12 AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU PARKING DU CHATEAU DE LA VOUTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil le projet d'aménagement de l'entrée du parking du Château de la Voûte côté Sud, rue de la Croix Naslin.

Il précise que deux offres ont été présentées soit :

- Entreprise MOREAU Jean-Pierre : 3 933 euros H.T.,
- Entreprise GABORIT Charly : 3 684 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de retenir l'offre de l'entreprise GABORIT Charly d'un montant de 3 684 euros H.T. pour l'aménagement du mur de l'entrée du parking du Château de la Voûte et décident d'affecter cette dépense à l'opération n°0251 « Château et CSEL ».

D201612-13 REVERSEMENT DU MONTANT DES ENTREES DU CONCERT DE NOEL AU TELETHON

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc informe les membres du Conseil que le Concert de Noël a été une réussite tant en terme de qualité du spectacle qu'en terme de spectateurs.

Il évoque que le montant des entrées du concert de Noël s'élève à 333 euros et rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de reverser cette somme au Téléthon.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de reverser la somme de 333 euros récoltées lors des entrées du Concert de Noël, au Téléthon. Cette somme sera reversée par l'intermédiaire de l'association DANCE COMPANY portant la manifestation du Téléthon sur le territoire de la Commune afin d'être restituée à l'AFM.

INFORMATIONS

> DATES DU CONSEIL MUNICIPAL – 2017

Monsieur le Maire présente les propositions de dates du Conseil Municipal en 2017 et soulève la question de conserver le jeudi comme jour de réunion.

Le Conseil décide de maintenir le jeudi comme jour de réunion et valide cette proposition de calendrier de réunions.

➤ **REPAS DES AINES**

Le Conseil décide de retenir la date du samedi 28 janvier pour l'organisation du repas des Aînés.

➤ **REGARDS NOIRS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle que la Commune a souhaité s'engager dans l'organisation du Festival Regards Noirs et de prévoir une rencontre d'auteur au titre de sa première participation.

Il précise qu'il a été informé que la C.A.N. a décidé d'organiser des manifestations dans l'ensemble des collèges de son territoire et que des premières démarches ont été engagées.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que deux possibilités existent :

- se raccrocher à la manifestation organisée par la C.A.N. en lien avec le collège, avec le risque que la Commune ne soit pas associée dans l'organisation et la réalisation de ce projet,
- organiser une manifestation en lien avec la B.D.D.S. avec le risque de ne pas avoir de choix quant au contenu et la date de la manifestation.

Le Conseil prend acte de ces informations et autorise Monsieur GOURÇON Jean-Marc à se rapprocher de la B.D.D.S. afin de voir les éventuelles manifestations possibles.

